

l'OTAN. Contrairement au bloc des pays de l'Est, qui jouait en fait le rôle d'une courroie de transmission pour le commandement et la coordination militaires soviétiques, l'OTAN a toujours été une alliance d'États souverains, s'intéressant non seulement à des questions militaires, mais aussi à des questions de politique, dont la coordination des différents aspects de la limitation des armements. Il n'y a jamais eu de symétrie entre les activités de ces deux organisations européennes de défense.

Il reste, bien évidemment, que l'OTAN ne peut plus continuer en faisant comme si de rien n'était. Il lui faut trouver de nouvelles méthodes d'intégration militaire avec des forces considérablement réduites, revoir et reformuler sa stratégie nucléaire et, enfin, accorder beaucoup plus d'importance qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent à la gestion des accords de limitation des armements. Elle devra également voir dans quelle mesure, dans un monde où les forces militaires sont beaucoup moins cruciales pour les relations politiques internationales, il ne faudrait pas trouver d'autres formes et instances de coopération «transatlantique».

Mais l'OTAN va rester pour l'essentiel un club occidental. Ceux qui ont prétendu que l'Organisation devrait accueillir également les États d'Europe de l'Est omettent trois réalités fondamentales : les pays d'Europe de l'Est, qui viennent tout juste de recouvrer leur indépendance, n'ont aucun désir de se soumettre à une organisation supranationale quelle qu'elle soit; les pays occidentaux veulent continuer à discuter en vase clos des questions de sécurité et de défense; et l'Union soviétique rejeterait carrément toute expansion territoriale de l'OTAN à l'Est.

IL Y A AUSSI LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DES douze nations d'Europe occidentale. Ce Marché commun, dont l'intégration va être considérablement renforcée par la réalisation du marché intérieur prévue pour 1992, attire déjà beaucoup tous les autres pays européens, dont ceux de l'Est. La richesse et le vaste marché de la Communauté européenne lui ont récemment conféré un nouveau rôle en matière de sécurité : pour les pays d'Europe de l'Est, ce grand marché représente, en effet, l'espoir d'une reprise économique et, partant, d'un renforcement de la stabilité politique. Peut-être qu'un jour, la Pologne, la Hongrie ou la Tchécoslovaquie rempliront les conditions requises pour devenir membres à part entière de la CE; en attendant, il faut conclure des accords d'association entre la Communauté et les États d'Europe de l'Est.

La Communauté européenne joue donc, on le voit, un rôle stabilisateur et elle est investie, à ce titre, d'une certaine responsabilité en matière de sécurité. Mais elle ne peut pas constituer pour autant un système de sécurité européen. Peut-être que, dans le cadre de la réforme des mécanismes de la coopération occidentale au chapitre de la défense, la Communauté pourrait correspondre de plus en plus au cadre d'une défense européenne véritablement intégrée, et nombreux sont ceux qui en Europe appellent ce projet de leurs vœux. Mais il est difficile d'imaginer que ce cadre se transforme par la suite en une tribune élargie où



l'on discuterait des questions intéressant la sécurité européenne en général.

Enfin, il y a le processus permanent des négociations sur la limitation des armements en Europe entre l'Est et l'Ouest. Les pourparlers de Vienne, amorcés en mars 1989, avancent à une vitesse jamais vue : il est probable que nous aurons d'ici l'automne un premier accord qui fixera des plafonds égaux pour les forces militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie en Europe; pour faire suite à ces premiers efforts, on prépare déjà des réductions plus importantes. Bien entendu, ces négociations ne sauraient remplacer une organisation en bonne et due forme. Mais il est probable cependant que, du régime proposé pour les mesures de vérification et de confiance, il se dégagera une certaine structure organisationnelle.

IL N'EXISTE DONC PAS ENCORE DE SYSTÈME DE sécurité pan-européen. L'apparente netteté de la structure de sécurité en Europe au cours des quarante dernières années nous a peut-être amenés à penser, à tort, que pour fonctionner, un régime de sécurité doit être bien défini et complètement organisé. Mais il ne faut pas oublier que la structure que nous avons eue jusqu'à présent résultait de circonstances extraordinaires – une menace que l'on croyait précise dans un monde réputé bipolaire. À présent que les menaces sont devenues plus difficiles à cerner et que nous vivons dans un monde pluraliste, un régime de sécurité plus souple, moins rigide et moins global pourrait, semble-t-il, faire l'affaire. En fait, le nouveau système de sécurité en Europe comprend les quatre éléments énumérés plus haut, chacun d'entre eux étant imparfait en soi, mais complétant l'autre.

Les questions de sécurité pan-européenne pourraient donc être abordées sous leurs aspects politiques dans le cadre d'une CSCE renforcée, et

sous leurs aspects militaires, dans le contexte de négociations quasi permanentes sur la limitation des armements, auxquelles on ajouterait des centres de gestion des crises et un régime de vérification. Pour assurer la prospérité économique de l'Europe dans son ensemble (et, par la même occasion, sa stabilité politique), on pourrait faire appel à la Communauté européenne par le biais de son intégration interne et à une série d'accords d'association avec d'autres États d'Europe, dont peut-être un jour l'Union soviétique. Et la coordination politique et militaire continuerait de se faire au sein d'une OTAN refondue, la Communauté européenne devenant de plus en plus le cadre d'une étroite intégration de la défense de l'Europe occidentale.

POUR SAVOIR SI CE SYSTÈME À «COUCHES MULTIPLES» est vraiment praticable, il faudra voir dans quelle mesure l'unification de l'Allemagne fera ou non l'objet d'un consensus international. Il est révélateur de voir déjà sur le calendrier diplomatique, des étapes qui correspondent aux différents éléments du nouveau régime de sécurité européen décrit plus haut. On a prévu une série de réunions entre les deux États allemands et les alliés de la Seconde Guerre mondiale (les É.-U., l'URSS, la France et la Grande-Bretagne) pour trouver un accord sur le futur statut au sein de l'Alliance d'une Allemagne réunifiée et sur l'expiration des droits des Quatre Grands en Allemagne.\*

Il faudra définir, dans le cadre des négociations de Vienne sur la limitation des armements, l'ampleur et l'équipement des forces militaires de l'Atlantique à l'Oural, en fixant notamment un plafond pour les futures forces allemandes [la grande majorité des Européens (à l'Est comme à l'Ouest) et des Allemands veulent que l'Allemagne unie fasse partie de l'OTAN). Vers la fin de 1990, une conférence de la CSCE réunira les trente-cinq pays membres de l'organisation pour examiner et régler la question. Entre temps, la Communauté européenne devra faire des offres d'associations plus étroites avec les autres États européens.

Bien sûr, les calendriers peuvent s'embrouiller; les choses peuvent aller de travers. Nombreux sont les acteurs qui pourraient mettre des bâtons dans les roues de la machine diplomatique. Imaginez un instant que l'Union soviétique essaie de répondre aux aspirations indépendantistes des pays baltes par la répression militaire. La tâche à accomplir est loin d'être facile. Mais le fait qu'il existe aujourd'hui différents éléments de coopération entre l'Est et l'Ouest, entre l'Europe et l'Atlantique, nous donne des raisons d'espérer que l'unification de l'Allemagne se fera dans un climat de coopération. Les morceaux sont en place : à nous maintenant de refaire le puzzle. □

\* Conformément aux traités signés en 1945, les quatre puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale (la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS) conservent leurs droits et responsabilités relativement à l'Allemagne. Aucun changement ne peut être apporté au statu quo des trois entités politiques (la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande, et Berlin) formées sur le territoire allemand délimité dans les résolutions de Potsdam (1945) sans l'assentiment de ces quatre puissances.